



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 septembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 septembre 2011

ACQUISITION VANDIER - CHAUSSEE DE LA
ROUSSILLE

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 23 septembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

URBANISME ET FONCIER

ACQUISITION VANDIER - CHAUSSEE DE LA ROUSSILLE

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Sèvre niortaise au lieudit « La Roussille » est séparée en deux bras dont l'un est navigable et l'autre non. La régulation des niveaux d'eau, tant pour la navigation que l'écoulement dans le bras naturel, est assurée par trois ouvrages dont une chaussée appartenant au restaurant l'Auberge de la Roussille, un clapet appartenant à la Ville de Niort et une chaussée appartenant à Monsieur VANDIER.

La chaussée appartenant à Monsieur VANDIER est située sur la parcelle cadastrée section X N° 536 pour une superficie de 21 a 90 ca. Elle est très dégradée et comporte plusieurs brèches déviant l'écoulement de l'eau et entraînant une baisse du niveau dans le bief navigable.

L'intérêt général de la chaussée est avéré pour le maintien de la Sèvre navigable et le niveau du plan d'eau de Noron ainsi que pour la préservation de l'intérêt écologique du site Natura 2000, dont notamment le Marais de Galuchet.

Une négociation est intervenue avec le propriétaire qui accepte de céder cette chaussée à la collectivité moyennant l'Euro symbolique et s'engage préalablement à défricher les alentours afin d'en favoriser l'accès. La partie de la parcelle X n° 536 supportant la chaussée sera déterminée par un géomètre, aux frais de Monsieur VANDIER.

Des travaux de réfection sont indispensables afin de maintenir l'ouvrage et des recherches de financements ont été faites par l'Institut Interdépartemental du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) et seraient assurés à 80 % répartis entre le Programme des Interventions Territoriales de l'Etat Marais Poitevin (PITE Marais Poitevin) et le Fonds Européen de Développement Economique Régional (FEDER).

Le financement des 20 % restants serait assuré par le Conseil Général, la Communauté d'Agglomération de Niort et la Ville de Niort, au titre du maintien du bief pour la navigation, des activités de loisirs liées à la base nautique et de l'intérêt écologique du Marais de Galuchet.

Tous les frais et droits résultant de ladite acquisition seront imputés au Budget 2011.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la partie de la parcelle X 536 à usage de chaussée ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL